Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-218704203-20261012-2026_41-DE

87400 Le Châtenet en Dognon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-41

Membres : 11
Présents :10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention :0

L'an deux mille vingt-six le 12 octobre, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Grenaille Romain-Bérenger, le Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 8 octobre 2026.
Présents : Grenaille Romain-Bérenger, Ristroph Stéphane, Dufournaud Gaëlle, Pejout Jean-Luc, Valadas Hervé, Grellety-Magne Marie-Christine, Vendrely Romain, Bulmé Cyril, Février Claudine, Vergnoux Nathalie
Excusée : Goupillou Claire (donne pouvoir à Février Claudine)
Monsieur Bulmé Cyril est nommé secrétaire de séance.

Colis des ainés et repas 2026

Monsieur le Maire propose de renouveler le repas et le colis des aînés ainsi qu'avec le personnel en 2026 (repas début 2027)
Après l'exposé de monsieur le maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget et l'organisation détaillée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

- Tarif colis des ainés 35 euros par personne année 2026
- Tarif repas des ainés 40 euros par personne
- Prise en charge de la musique lors du repas
- Repas du personnel pris en charge 40 euros par personne

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE

SECRETAIRE DE SEANCE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copies conformes.
Au CHATENET en DOGNON, le 12 octobre 2026
Le MAIRE, GRENAILLE Romain-Bérenger

MAIRIE de CHATENET en DOGNON 87400 St-LEONARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité